

ARRÊTÉ MUNICIPAL **N°2025-058**

Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025

Le Maire d'Evrecy,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2018-014 du 29/03/2018 et la délibération n° 2025-129 du 15/05/2025 relatives à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2023-075 du 18/12/2023 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
SIMON Alice	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/05/2025

Avancement au grade de : Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
COUPEAU Sophie	Rédacteur	01/05/2025

Avancement au grade de : Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe

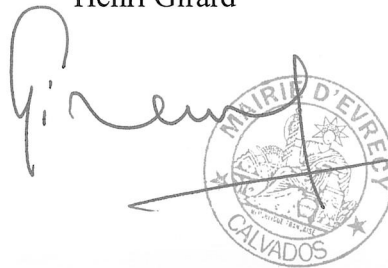
Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BELLANGER Ericka	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	01/06/2025

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LESUEUR Antonin	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Evrecy, le 08/10/2025,
Le Maire,
Henri Girard

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Girard', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'EVRECY' at the top and 'CALVADOS' at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms and stars.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr